

Communauté de communes : Canaux et Forêts-en-Gâtinais			Données Numériques	Plan des gestionnaires
A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux	X L'Huillard Canal des Marjoux Canal de la Morthe-Bucy Canal des Salmons Canal des Terres-Vaines Canal de la commune de Beauchamps-sur-Huillard Cours d'eau des Alexandres Fossé de la Sauvagère Fossé d'Audinière GESTIONNAIRE : DDT45/SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45044 ORLEANS		
I4	Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension	X Liaison 400 kV NO 1 Gâtinais-Gauglin Liaison 400 kV NO 2 Gâtinais-Gauglin GESTIONNAIRE : RTE Centre Développement Ingénierie Nantes ZAC de Gesvrine 6 rue Kepler – BP 4105 44241 LA CHAPELLE-SUR-EDRE Cedex	X	X
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	X	X
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	GESTIONNAIRE : DDJSCS 45 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex		
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	X Liaison hertzienne Bellegarde / Lorris, tronçon Quiers-sur-Bezone / Noyers Décret du 3 décembre 1985 Zone spéciale de dégagement de 100m de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude ou la hauteur maximale des obstacles varie de 153m NGF depuis le centre hertzien à 138m NGF. Ce plafond est ensuite défini en limite du territoire communautaire par une hauteur maximale de 25m au-dessus du sol. GESTIONNAIRE : France Télécom UPR Ouest – DT Centre / Val de Loire 18-22 avenue de la république 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	X	X
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	X Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979. GESTIONNAIRE : DGAC	X	X